

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept avril deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Sylvette CHADELAUD (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Jean-Pierre ESTRADE (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Dominique GILLES (délégation de vote à Alain FAUCHER), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Michel PARVY (délégation de vote à Bernard DUMONT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-065 : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA VACCINATION DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des vaccinations ont été rendues obligatoires.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention jointe avec le Centre de Gestion de la Haute Vienne pour la vaccination des agents de la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la convention annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne et tous les documents relatifs à cette action.

Inscrit au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 8 avril 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15.04.2016

Publié ou notifié

Le : 15.04.2016



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA VACCINATION
DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 15/04/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 15/04/2016

Numéro de l'acte : 2016-065 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160407-2016-065-DE

Date de décision : 07/04/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.